

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **vendredi 1^{er} octobre 2021**, s'est réuni le **jeudi 07 octobre 2021** à 09 heures 30 minutes au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Yohan PESQUEREL, Frédéric RENAUD
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD

Absents :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE (excusé)
SEULLES TERRE et MER	

Date de convocation 01/10/2021
Nombre de délégués en exercice..... 14
Nombre de délégués présents..... 11
Nombre de votants..... 11
Secrétaire de séance Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.
 Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.
 Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

Délibération n°2021-012 : Marché de prestations de tri des déchets recyclables du sud du territoire du SEROC

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle qu'un marché de tri des déchets recyclables du secteur sud a été conclu avec la société SPHERE depuis le 1^{er} janvier 2018 pour une durée ferme de 3 ans assortie de deux tranches conditionnelles d'un an.

Suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri en octobre 2020, un avenant a été signé avec le titulaire afin de modifier les prix unitaires. Les nouveaux tarifs ont été négociés avec la société SPHERE pour éviter une résiliation du marché en cours d'année. Le titulaire avait accepté de prendre une partie des surcoûts à sa charge sous réserve de ne pas poursuivre le marché au-delà du 31 décembre 2021.

Par conséquent, le SEROC a lancé une nouvelle consultation pour des prestations de tri de ses recyclables sur le territoire de L'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) (2 100 T par an).

L'appel d'offres a été lancé le 30 septembre 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 9 novembre 2021.

La durée de ce marché a été fixée à deux ans fermes puis deux tranches optionnelles de six mois avec possibilité de résiliation anticipée pour permettre l'entrée progressive des tonnages du SEROC dans le futur centre de tri NORMANTRI.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Le Coût global de la prestation pondéré à 60% qui comprend :
 - Le coût de la prestation de tri
 - Le coût estimatif du transport

- La Valeur technique de l'offre pondérée à 40% qui comprend :
 - Les conditions d'accès au site et les moyens humains et matériels dédiés à la prestation : 10%
 - La méthodologie retenue pour l'exécution des prestations : 25 %
 - Les performances environnementales et sociales du candidat : 5%

Décision du Bureau Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical.

Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau.

Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-029 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 nommant les membres de la commission « achats »

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'AUTORISER** la Présidente à attribuer et signer le marché après avis de la Commission d'appel d'offres.
 - 2) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2021

Application agréée E-legalite.com